



# COMMUNE DE FARGES

## PROCÈS-VERBAL

### Conseil Municipal n° 43 - Séance du 03 février 2025

Celui-ci s'est réuni salle du Conseil de la mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 28 janvier 2025, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

**Présents :** GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume - ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - BILLON-BRUYAT Raphaël - BERGES Sébastien - EWERT Birgit - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

**Excusés :** --

**Absents :** DEFUIDE Dorianne - DIEUDE Benjamin - LEVEUGLE Isabelle - BADANO Vanessa

#### 1. CONSEIL MUNICIPAL :

Ouverture de la séance à 20h04

Désignation du secrétaire de séance : Mme EWERT Birgit

Procès-verbal N° 44 : **Accepté à l'unanimité**

2. **Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.**

3. **URBANISME :** ont été reçues les demandes d'urbanisme :

PC : MATHIEU Maurice, SCI ARRIVI

DP: LAVERGNAT Lauranne (retrait d'une opposition), GOASAMPIS Michel, NARÇON Dimitri, ARTIS

#### 4. DÉLIBÉRATIONS :

- **Délibération n° DEL2025-01 : Avenant n°1 Atelier B pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique de la mairie**

Il est rappelé la délibération n°DEL2024-30 en date en date du 6 mai 2024 acceptant la convention d'honoraires avec le cabinet d'architecte ATELIER B. Le montant initial de 52 215 € HT, établi sur l'estimation des travaux, doit être ajusté selon les améliorations faites par le groupe de travail et à l'attribution du marché public aux entreprises.

Il convient d'ajuster le montant global et forfaitaire de la mission de maîtrise d'œuvre de base au montant de 61 653,58 € HT.

**Accepté à l'unanimité**

- **Délibération n°DEL2025-02 : Modification de la rédaction de la compétence Installations et Stockage de Déchets Inertes de Pays de Gex Agglo**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex a voté en faveur de la modification de la rédaction de la compétence Installations de Stockage de Déchets Inertes en lui substituant la définition suivante : « Création, aménagement, entretien et gestion d'Installations de Stockage de Déchets Inertes ». Il s'agit d'une révision statutaire visant une compétence facultative. L'article L.5211-17 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le conseil municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur cette modification. Il est proposé de l'approuver.

**Accepté à l'unanimité**

- **Délibération n°DEL2025-03 : Achat d'une partie de la parcelle B 1000**

Il est rappelé la délibération n°DEL2024-70 relative à l'acquisition par la commune de Farges d'une partie de cette parcelle cadastrée n° B 1000 appartenant à la succession de Monsieur FONTAINE Sylvain, afin de permettre la création de 5 places de parking, intersection chemin de Monthey - impasse de la Perceaille, pour un prix de 42 € le mètre carré. Suite au passage du géomètre, la surface du tènement est arrêtée à 165 m<sup>2</sup>. La surface exacte doit être délibérée afin d'autoriser Mme la Maire à signer l'acte notarié.

**Accepté à l'unanimité**

Arrivée de M. BERGES Sébastien

➤ **Délibération n°DEL2025-04 : Modification de la délibération n°DEL2024-76 relative à la signature d'un bail pour les locataires de la mairie**

Suite à la rénovation énergétique de la Mairie et par délibération n°DEL2024-76 du 10 décembre 2024 la Maire était autorisée à signer un bail pour héberger pour les locataires pendant les travaux. Le report du commencement, à ce jour annoncé le 3 mars 2025, ne permet pas d'honorer les termes de ladite délibération. Elle est retirée et l'assemblée donne pouvoir à la Maire pour engager une période de trois semaines dans un appartement à Farges, à compter du 22 mars 2025.

**Accepté à l'unanimité**

**Arrivée de M. ROUAULT Steven**

➤ **Délibération n°DEL2025-05 : BP 2025 : subventions associations et travaux d'investissement**

Il est fait état des demandes de subventions reçues par les différentes associations locales. Comme les années précédentes, les clubs dans lesquels les enfants fargeois sont inscrits peuvent prétendre à une subvention à hauteur de 80 €.

Les travaux d'investissement prévus en 2025, en cours sont présentés. Ils seront arrêtés définitivement lors de l'établissement du budget, avant fin mars 2025.

**Accepté à l'unanimité**

**DIVERS :**

- ❖ Suivi de l'OAP « Chef-Lieu » : Les réunions du comité de suivi de l'OAP Chef-Lieu avec le promoteur NEXITY s'enchaînent. À ce jour, les baux sociaux ne sont pas fixés par ces derniers. Parallèlement, la commune maintient sa demande pour la création de deux commerces mais aussi pour une micro-crèche. Les discussions sont ardues avec le promoteur ainsi que l'indivision propriétaire pour le montant des emplacements réservés, indispensables aux projets communaux à venir. Le permis d'aménager a été déposé le 31 janvier et le dossier fait l'objet d'une grande attention de la commune.
- ❖ « La Nuit est Belle ! » 2025 : report de l'opération pour 2025, se tiendra du 11 au 13 avril 2025 ; la commune participera.
- ❖ Lampadaire chemin de Chasuet : le SIEA et son sous-traitant, entreprise Bouygues, annoncent une installation courant mars.
- ❖ Suivi de la Box Médicale : Compte tenu du manque de soutien que la commune rencontre par les instances de l'Etat, de la Région et du Département ainsi que par les communes voisines, le projet est reporté pour un examen au deuxième semestre.
- ❖ Parcelle ZA 120 : Après 4 années (juillet 2020 / juin 2024) de procédure judiciaire visant à annuler la zone classant les parcelles ZA 70 et ZA 120, il est rappelé que le SDIS a engagé le projet de la caserne des Pompiers du Sud Gessien sur la parcelle ZA 70. Pour celle en face N° ZA 120, les projets sont en cours de réflexion. La commune s'est rapprochée de l'Etablissement Public Foncier du département (EPF) ; un achat du tènement pourrait être envisagé d'ici 2026 par ce dernier.
- ❖ Assemblée générale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Collonges le 07/02/2025.
- ❖ Madame Claire SIEGRIST a créé une micro entreprise pour la fabrication de pain au levain. Le lien pour les commandes sera diffusé ces prochains jours avec le descriptif pour le retrait de la marchandise. Parallèlement Intermarché propose d'installer sur le village une machine à distribution automatique ; Demande non retenue car à Farges nous avons deux dépôts : le café de la poste et les 3 petits fermiers auxquels s'ajoute le projet précédemment cité.

Séance levée à 21H53.

*Birgit Ewert*

**La secrétaire de séance,  
Birgit EWERT**

**La Maire,  
Monique GRAZIOTTI**

